

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ,
RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE MÉKINAC À 230-25 kV
ET DE SES LIGNES D'ALIMENTATION**

1. **Références :**
- (i) Pièce B-0004, p. 10;
 - (ii) Pièce B-0004, p. 13, tableau 2;
 - (iii) Pièce B-0008, p. 3.

Préambule :

(i) « *Les travaux associés au Projet sont les suivants :*

- *Construction du nouveau poste de Mékinac à 230-25 kV ;*
- *Construction de deux lignes à 230 kV pour alimenter le poste de Mékinac à partir de la dérivation La Tuque – Trois-Rivières ;*
- *Démantèlement du poste Bourdais à 69-25 kV et de ses deux lignes d'alimentation ;*
- *Modifications mineures de protections aux postes de La Tuque, de Trois-Rivières et aux postes des centrales Beaumont et de la Tranche ;*
- *Travaux de télécommunication. »*

(ii) Le Transporteur prévoit réaliser le démantèlement du poste Bourdais du mois d'août au mois de décembre 2020 et celui des lignes à 69 kV, du mois de janvier au mois de mai 2021.

(iii) Le Transporteur présente distinctement les coûts des différentes parties du projet, dont celui relatif au démantèlement des lignes 671 et 672. Toutefois, aucun coût n'est présenté pour le démantèlement du poste Bourdais.

Demandes :

- 1.1 Veuillez fournir le coût de démantèlement du poste Bourdais.
- 1.2 Veuillez procéder à la mise à jour des pièces concernées du dossier, si requis.